

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1970)

**Rubrik:** Asie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Asie

Devant l'extension du conflit en Asie du Sud-Est, le CICR a pris, en 1970, les mesures générales suivantes :

Le 22 mai, il a envoyé, à tous les pays impliqués dans les hostilités en Asie du Sud-Est, une lettre circulaire concernant l'application des Conventions de Genève de 1949. Les Gouvernements de l'Australie, de la République de Corée, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de la Thaïlande, du Cambodge et de la République du Vietnam lui ont fait savoir qu'ils s'engageaient à respecter les Conventions, comme ils l'avaient fait jusqu'alors.

Du 10 mai au 15 juin, une mission spéciale, composée des D<sup>r</sup> Roland Marti et Jean-Maurice Rubli, médecins-conseils du CICR, et de M. André Beaud, chef du Service des secours, s'est rendue en Thaïlande, au Cambodge, au Laos, en République du Vietnam, à Hong-Kong et à Singapour. Elle avait notamment pour tâche d'étudier les besoins en secours des diverses parties impliquées dans le conflit en Asie du Sud-Est et les possibilités d'achats dans cette partie du monde, ainsi que la mise en place d'une éventuelle action de secours au Cambodge où la guerre venait de s'étendre.

A la fin de juillet, le CICR a transféré le siège de sa délégation générale pour l'Asie de Phnom-Penh à Genève, et M. Jean Ott a pris la relève de M. André Durand au poste de délégué général pour l'Asie et l'Océanie dès le 1<sup>er</sup> novembre 1970. M. Michel Testuz, jadis à Phnom-Penh, a gardé son poste d'adjoint au délégué général, mais avec résidence à Genève.

Enfin, M. Ott, accompagné de M. Michel Barde, attaché à la Présidence, a effectué une mission qui l'a conduit, du 3 novembre au 10 décembre, en Inde, en République khmère, en République du Vietnam, au Laos et en Thaïlande. Il s'agissait de prendre contact avec les autorités et les Sociétés nationales de ces pays, ainsi que d'examiner sur place les problèmes découlant du conflit en Asie du Sud-Est.

## CAMBODGE

En 1970, le CICR a déployé une activité importante au Cambodge, en raison des événements survenus le 18 mars et des hostilités qui s'ensuivirent.

## République khmère

Jusqu'en juillet 1970, date à laquelle le CICR a transféré le siège de sa délégation générale pour l'Asie de Phnom-Penh à Genève, la délégation du CICR dans la capitale khmère comprenait le délégué général pour l'Asie, M. Durand, et son adjoint, M. Testuz. Ceux-ci furent remplacés, à partir du mois d'août, par un chef de délégation, assisté, dès octobre, par un délégué-médecin.

En novembre, M. Ott, accompagné de M. Barde, a séjourné à Phnom-Penh afin de prendre contact avec le Gouvernement et la Croix-Rouge khmers. Les représentants du CICR ont rencontré le général Lon Nol, président du Conseil et ministre de la Défense, ainsi que les ministres des Affaires étrangères, de l'Action sociale, de l'Emploi et du Travail, et de la Santé publique. Ils ont en outre été reçus par la présidente de la Croix-Rouge khmère, entourée de plusieurs membres du Conseil de cette Société.

*Application des Conventions:* A la suite des événements survenus le 18 mars au Cambodge, le CICR a sollicité du Gouvernement khmer, le 24 avril, l'autorisation de s'acquitter des tâches qui lui sont dévolues par les Conventions de Genève de 1949. Il demandait en particulier au Gouvernement khmer :

- de rappeler aux forces armées les instructions relatives au traitement des blessés et malades ainsi que des prisonniers et des internés ;
- d'autoriser les délégués du CICR à visiter les prisonniers et les internés ;
- de leur permettre d'étudier avec les ministères compétents et la Croix-Rouge nationale la possibilité d'une aide en faveur des victimes civiles.

Par lettre du 4 juin, le Gouvernement khmer a formellement confirmé au CICR qu'il avait bien l'intention d'appliquer les Conventions de Genève de 1949.

La délégation du CICR à Phnom-Penh est intervenue directement auprès des autorités et de la Croix-Rouge khmères pour appuyer ces démarches et demander en outre que des mesures appropriées soient prises afin d'assurer la protection de tous les civils non-combattants et le respect du signe de la croix rouge.

*Prisonniers de guerre:* Dès le début des hostilités, la délégation du CICR à Phnom-Penh a demandé d'avoir accès auprès des prisonniers de guerre. Le 23 mai, la mission spéciale<sup>1</sup> dépêchée sur place par le CICR a rencontré, à l'hôpital militaire de Monivong, deux prisonniers de guerre vietnamiens blessés. Mais aucune autre visite n'a eu lieu par la suite. Cette question a été reprise par M. Ott lors de son séjour à Phnom-Penh, en novembre. Il obtint du général Lon Nol l'autorisation formelle, pour la délégation du CICR, de visiter les prisonniers de guerre. La première visite des délégués du CICR à ces prisonniers, conséquence de ces démarches, eut lieu le 4 janvier 1971.

Avant les événements du 18 mars, la délégation du CICR avait en outre assuré, à plusieurs reprises, la transmission de messages et colis familiaux à des prisonniers de diverses nationalités détenus à la prison centrale de Phnom-Penh.

*Assistance aux blessés et à la population civile:* Les événements du 18 mars et les hostilités qui s'ensuivirent entraînèrent une augmentation subite du nombre des blessés, l'internement dans des camps de quelque cent mille Vietnamiens, ainsi que l'afflux, dans la capitale khmère et ses environs, de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés cambodgiens fuyant les zones de combat.

Suite à une demande urgente de la Croix-Rouge khmère, le CICR effectua un premier envoi de 200 unités de plasma sanguin le 14 avril. Deux jours plus tard, il décidait d'ouvrir un crédit de 190 000 francs destinés à l'achat de secours urgents pour les victimes des hostilités dans la République khmère. Enfin, le 27 avril, il était saisi d'une nouvelle requête de la Croix-Rouge khmère sollicitant l'aide du CICR sous forme de vêtements, matériel de couchage, véhicules, médicaments et instruments chirurgicaux.

Etant donné l'ampleur de l'assistance requise, le CICR résolut d'envoyer une mission spéciale à Phnom-Penh, afin d'examiner la situation sur place. Cette mission séjournra au Cambodge du 14 au 28 mai et établit, d'entente avec la Croix-Rouge nationale, une liste des besoins.

C'est sur cette base que, le 8 juin, le CICR et la Ligue lancèrent un appel conjoint à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge,

---

<sup>1</sup> Voir p. 28 du présent Rapport.

en faveur des 165 000 personnes déplacées, Cambodgiens et Vietnamiens, en République khmère. Le CICR et la Ligue demandaient aux Sociétés nationales de faire parvenir à la Croix-Rouge khmère des vivres, des toiles de tentes, des bâches, des nattes, des couvertures, des moustiquaires, des vêtements, des médicaments et du matériel sanitaire, ainsi que des fonds pour procéder à des achats de secours sur place. Une vingtaine de Sociétés nationales répondirent à cet appel et, à la fin de l'année, le total des dons en nature et en espèces remis à la Croix-Rouge khmère s'élevait à plus de 8 millions de francs suisses.

Pour sa part, le CICR effectua, durant le second semestre de l'année, cinq envois par avion et deux par bateau, totalisant près de 6 tonnes de médicaments et représentant une valeur de 108 000 fr. Les délégués du CICR en République khmère procédèrent en outre à de nombreux achats et distributions sur place.

Les délégués du CICR en République khmère visitèrent à plusieurs reprises des camps de réfugiés cambodgiens à Phnom-Penh. Leur nombre, dans la capitale seule, était estimé à plusieurs centaines de milliers. Cependant, quelques milliers d'entre eux seulement se trouvaient dans des camps d'accueil, les autres ayant trouvé refuge auprès de parents ou d'amis.

Sur l'invitation de la Croix-Rouge nationale et en compagnie de ses représentants, les délégués du CICR firent également des visites d'information dans les provinces et procédèrent chaque fois à des distributions de secours : en mai, dans la province de Kandal, zone de récents combats ; en juin, dans les provinces de Prey Veng et Svay Rieng jusqu'à la frontière sud-vietnamienne ; en juillet, à Kompong Chhnang, puis à Kompong Speu ; à la fin de l'année, ils sont allés dans l'île de Koh Khong sur le Mékong au Bas-Laos, où l'on signalait la présence d'environ mille réfugiés cambodgiens.

Le CICR n'a pas manqué de s'intéresser au sort des ressortissants vietnamiens regroupés dans des camps, en attendant leur transfert — organisé par les autorités sud-vietnamiennes — dans leur pays d'origine. C'est ainsi que ses délégués ont régulièrement visité et distribué des secours dans plusieurs centres de regroupement à Phnom-Penh. Au début d'octobre, le CICR a dépêché deux délégués, dont un médecin, dans les provinces du Nord-Est (en direction de la Thaïlande) pour se renseigner sur la situation

des résidents vietnamiens dans cette région. Ces délégués, avec des représentants de la Croix-Rouge khmère, ont visité Kompong Chhnang, Pursat, Battambang, Sisophon et Poipet.

Un délégué-médecin a été adjoint à la délégation du CICR à Phnom-Penh dès la fin d'octobre. Il a participé activement aux visites de camp et a travaillé en outre de façon régulière au dispensaire de la Croix-Rouge khmère, où se présentaient quotidiennement de 80 à 130 malades ; il a donné également des consultations périodiques dans une autre polyclinique de Phnom-Penh et dans une pouponnière.

### **Démarches du CICR auprès du Gouvernement royal d'Union nationale du Kampuchéa (GRUNK)**

*Application des Conventions:* Le 21 avril, le CICR a envoyé une lettre au prince Sihanouk, puis, à la demande de celui-ci, s'est adressé, le 19 mai, à M. Penn Nouth, président du Conseil du GRUNK, en demandant :

- de confirmer l'intention du GRUNK d'appliquer les Conventions de Genève de 1949 et de donner son agrément à l'activité humanitaire du CICR ;
- de rappeler aux forces armées les dispositions des Conventions relatives au traitement des blessés et malades et des internés ;
- d'autoriser les délégués du CICR à visiter les prisonniers et les détenus ;
- d'étudier les mesures propres à assurer la protection de la population civile et l'assistance aux personnes déplacées.

Dans son programme politique — rendu public lors d'une conférence de presse donnée par le prince Norodom Sihanouk, le 5 mai à Pékin — le Front uni national du Kampuchéa (FUNK) a déclaré que « les blessés et prisonniers de guerre étaient humainement soignés et traités ».

A la fin de l'année, le CICR a eu en outre divers entretiens avec M. Chau Seng, ministre chargé des missions spéciales du GRUNK, notamment concernant une aide du CICR — sous forme de médicaments — en faveur des victimes des hostilités dans les territoires sous contrôle du GRUNK. Pour cette action, le CICR a alloué une

somme de 100 000 francs suisses, et les premiers envois de médicaments ont été faits en janvier 1971.

*Disparus:* Dès le début des hostilités sur le territoire cambodgien, de nombreuses personnes ont disparu, en particulier des journalistes, des prêtres, des missionnaires, de même que leurs chauffeurs, guides, interprètes khmers, etc. La délégation du CICR à Phnom-Penh s'est efforcée d'établir l'identité exacte et complète des disparus, et d'en tenir la liste à jour.

Cette liste a été ensuite transmise, tant à Phnom-Penh qu'à partir du siège central du CICR à Genève, à toutes les autorités ayant des troupes combattant sur le sol cambodgien. Une telle démarche a été accomplie le 19 mai auprès du GRUNK et renouvelée plusieurs fois dans l'année.

En réponse, le GRUNK annonçait au CICR, le 15 août, que 3 journalistes avaient été retrouvés, et en septembre, M. Penn Nouth, président du Conseil, assurait le CICR que son Gouvernement faisait tout son possible pour rechercher, bien traiter et libérer les journalistes portés disparus. En fait, des journalistes ont été libérés dans la région d'Angkor en octobre, et un missionnaire et son fils de 15 ans dans la région de Phnom-Penh à fin décembre.

---

## République démocratique et populaire de Corée

*Détournement d'un avion sud-coréen vers la Corée du Nord:* A la suite du détournement d'un avion civil sud-coréen et de son atterrissage sur l'aéroport nord-coréen de Sunduk, le 11 décembre 1969, la Croix-Rouge de la République de Corée demanda au CICR d'intervenir en faveur des 47 passagers et 4 membres d'équipage. Le CICR télégraphia alors à la Croix-Rouge de la République démocratique et populaire de Corée pour obtenir des nouvelles de ces personnes. Puis, se fondant sur les nombreuses pétitions que lui avaient adressées des familles, il entreprit également une démarche auprès de cette Société dans le sens de la Résolution XIX de la XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge (Vienne, 1965), relative au regroupement des familles dispersées.

En janvier 1970, la Croix-Rouge de la République démocratique et populaire de Corée fit savoir au CICR, d'une part, que les passagers et les membres d'équipage étaient en bonne santé et, d'autre part, que le Gouvernement nord-coréen était prêt à rapatrier les personnes qui désiraient retourner dans la République de Corée. A cette fin, il avait proposé des pourparlers directs à la République de Corée.

Après consultation avec la Croix-Rouge et le Gouvernement sud-coréens, le CICR accepta cette procédure.

Le 3 février, la Croix-Rouge de la République démocratique et populaire de Corée fit savoir au CICR que son Gouvernement avait décidé de rapatrier unilatéralement les personnes intéressées. Le CICR lui envoya un nouveau télégramme pour exprimer le vœu que l'on entre au plus vite dans la voie des réalisations. Le 14 février, les autorités nord-coréennes libéraient 39 passagers à Pan Mun Jom.

Le CICR s'adressa ensuite à plusieurs reprises à la Croix-Rouge de la République démocratique et populaire de Corée pour demander le rapatriement des personnes restantes, mais la Société nationale répondit que celles-ci avaient choisi de demeurer en Corée du Nord.

## **Hong-Kong**

*Visite de détenus:* En septembre et en octobre 1970, le délégué honoraire du CICR à Hong-Kong a visité les prisons de Stanley, Chi Ma Wan et Tai Lam, où il a rencontré 75 détenus condamnés à des peines de prison à la suite des émeutes de 1967.

Comme de coutume, le CICR a transmis les rapports de visite aux autorités détentrices.

## **Inde**

MM. Ott et Barde se sont rendus à New Delhi du 3 au 9 novembre, afin de représenter le CICR aux fêtes de commémoration du Cinquantenaire de la Croix-Rouge de l'Inde. Au cours de leur séjour, ils ont rencontré le président de la République, Shri V.V. Giri, le premier ministre, M<sup>me</sup> Indira Gandhi, ainsi que le vice-président de la République et le ministre de l'Information.

Ils ont été très aimablement accueillis par la Croix-Rouge de l'Inde à l'occasion de ces fêtes, auxquelles plus de 30 Sociétés nationales se sont associées, et qui ont revêtu un éclat tout particulier. MM. Ott et Barde ont notamment été reçus par le président de la Société nationale, entouré de ses principaux collaborateurs.

*Troubles dans l'Etat de Maharashtra:* En mai 1970, la Croix-Rouge pakistanaise sollicitait l'intervention du CICR en faveur des victimes des troubles sévissant dans l'Etat de Maharashtra, où des émeutes avaient éclaté entre les communautés hindoue et musulmane.

Le CICR fit des offres de service au Gouvernement indien en demandant son agrément à l'envoi d'un délégué sur place. Simultanément, il informa la Croix-Rouge de l'Inde de ses démarches. Celle-ci répondit, en juin, que toutes les mesures nécessaires de secours en faveur des victimes avaient été prises par le Gouvernement et la Société nationale.

*Rapatriement de la dépouille mortelle d'un militaire portugais:* A la demande de la Croix-Rouge portugaise, le CICR a envoyé, en novembre 1970, un délégué à Goa, afin d'organiser, en collaboration avec la Croix-Rouge de l'Inde, le rapatriement de la dépouille mortelle d'un militaire portugais décédé en 1964, pendant la conquête de Goa par des troupes indiennes. Cette opération s'est déroulée du 20 au 25 novembre, et le corps est arrivé à Lisbonne le 10 décembre.

## Indonésie

*Détenus politiques:* En 1969, le CICR était intervenu à plusieurs reprises auprès du Gouvernement indonésien en vue d'avoir accès auprès des détenus politiques.

En juin 1970, il a délégué à Djakarta le Dr Roland Marti, médecin-chef du CICR, qui a reçu l'autorisation de visiter : le pénitencier de Tangerang et la prison de femmes de Bukit Duri, dans l'île de Java, où se trouvaient respectivement 450 et 156 détenus politiques. Ces visites ont donné lieu à des rapports, qui ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

Le CICR a en outre envoyé à la Croix-Rouge indonésienne, en août, 700 kg de médicaments, représentant une valeur de

**94 000 francs suisses et destinés en partie aux pénitenciers visités par le Dr Marti.**

*Aide aux personnes déplacées du Kalimantan:* A la suite d'un appel lancé en avril 1968 en faveur de quelque 50 000 Indonésiens d'origine chinoise venus chercher refuge sur la côte occidentale du Kalimantan (Bornéo indonésien), le CICR disposait d'un reliquat de 30 000 francs environ. Cette somme a été transmise à la Croix-Rouge indonésienne en février 1970.

### **Japon**

M. Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, a séjourné au Japon en février 1970. Il a eu divers entretiens avec les autorités et la Croix-Rouge du Japon, à laquelle il a remis un don de 300 dollars en faveur des internés apatrides du camp d'immigration de Yokohama.

### **Laos**

La délégation du CICR à Vientiane, comprenant un chef de délégation et un délégué, a poursuivi, en 1970, son action en faveur des prisonniers de guerre et des personnes déplacées.

MM. Ott et Barde ont séjourné au Laos du 23 au 25 novembre 1970. Ils ont eu des entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge Iao, ainsi qu'avec plusieurs membres du Gouvernement, dont le secrétaire d'Etat au ministère de la Santé publique, le secrétaire d'Etat au ministère de la Prévoyance sociale, le délégué du premier ministre pour les Affaires étrangères et le directeur des Affaires politiques. M. Ott a en outre été reçu en audience par S. A. le prince Souvanna Phouma, premier ministre.

*Prisonniers de guerre:* Les délégués du CICR ont visité, en mai et en octobre, quelque 80 prisonniers de guerre internés à la prison de Samkhé, à Vientiane.

Comme de coutume, ces visites ont donné lieu à des rapports qui ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

*Assistance aux réfugiés et personnes déplacées:* Depuis plusieurs années, le CICR vient en aide, au Laos, aux personnes

déplacées qui ont fui les zones de combat pour se réfugier dans des lieux plus sûrs. Ces personnes passent généralement quelques semaines ou quelques mois dans des villages de transit, puis sont réinstallées sur des terres mises à leur disposition par le Gouvernement laotien. L'assistance fournie par le CICR consiste principalement en médicaments, couvertures, moustiquaires, vêtements, quelquefois aussi haches, coupe-coupe et autres ustensiles.

A la suite d'une recrudescence des combats, le Gouvernement de Vientiane enregistrait, en avril 1970, un nouvel afflux de 40 000 personnes déplacées — notamment dans la région de la Plaine des Jarres (Nord), à Thakhek (Centre), à Sédone et à Paksé (Sud) — de même que de nombreux blessés. Le 27 avril, à la demande de la Croix-Rouge lao et d'entente avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le CICR lança un appel en faveur des victimes du conflit au Laos à une trentaine de Sociétés nationales. Vingt d'entre elles, ainsi qu'un Gouvernement, y répondirent favorablement, soit par des dons en espèce (environ 160 000 fr. au total), soit par des dons en nature (plasma sanguin et médicaments).

La mission spéciale du CICR<sup>1</sup>, composée des D's Roland Marti et Jean-Maurice Rubli et de M. André Beaud, séjourna au Laos du 24 au 30 mai. Elle eut divers contacts avec la Croix-Rouge lao et les autorités compétentes, afin de s'enquérir des besoins en secours pour les personnes déplacées.

La plupart des achats furent faits sur place, par les délégués du CICR à Vientiane, qui visitèrent régulièrement les camps de transit et les villages où les réfugiés et personnes déplacées étaient regroupés. Ils se rendirent notamment, outre les environs de Vientiane, dans les régions de Luang-Prabang, Samthang, Sayabouri, Paksane (Nord et Centre) ainsi qu'à Paksé (Sud) où ils effectuèrent, en collaboration avec la Croix-Rouge lao, des distributions de secours. Il visitèrent également les hôpitaux civils et militaires de Luang-Prabang, Paksane et Vientiane, auxquels ils remirent des médicaments, parfois des vêtements. Des médicaments furent aussi remis aux pères de la mission catholique, en faveur des personnes déplacées dans les régions de Ban Keum et Phône Hong (Nord-Est).

---

<sup>1</sup> Voir p. 28 du présent rapport.

*Démarches auprès du Neo Lao Hak Sat:* En plus des activités énumérées ci-dessus, la délégation du CICR à Vientiane a eu des contacts avec le représentant du Pathet Lao, le colonel Soth Pethrasy, concernant le sort des prisonniers de guerre en main du Neo Lao Hak Sat, et la transmission de leur courrier. Ces prisonniers sont en majorité des pilotes, de nationalités diverses, dont l'appareil a été abattu derrière les lignes du Pathet Lao. Elle a en outre proposé une aide médicale du CICR en faveur des populations dans les territoires sous contrôle du Pathet Lao.

### **Malaisie**

Sur l'invitation de la Croix-Rouge de Malaisie, M. Testuz, adjoint du délégué général, a visité cette Société du 17 au 23 janvier 1970. Il s'est tout d'abord rendu à Port Dickson, où avait été organisé un grand exercice national de secours en cas de catastrophe, puis à Kuala-Lumpur, où il a été reçu par les dirigeants de la Croix-Rouge et certaines personnalités du Gouvernement et de l'Armée de Malaisie.

### **Pakistan**

*Action de secours en faveur des victimes du raz de marée:* Dans le cadre de l'action de secours lancée par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des victimes du cyclone et du raz-de-marée qui ont ravagé le Pakistan oriental, en novembre 1970, le CICR a mis à disposition de la Ligue une station radio émettrice-réceptrice, ainsi qu'un technicien radio. La station, installée à Dacca, a permis de surmonter les difficultés de communication entre Dacca et Genève et d'établir une liaison constante entre ces deux villes.

De plus, le CICR est intervenu auprès de la Communauté économique européenne (CEE) afin qu'elle prélève, sur les stocks qui lui étaient destinés, 1200 tonnes de produits alimentaires qu'il mit à disposition de la Ligue pour son action de secours. A la demande de la CEE, le CICR organisa le transport par avion, d'Europe à Dacca, de ces denrées. Les frais de transport, environ 850 000 dollars, furent assumés par la CEE.

Malheureusement, un avion qui transportait une partie de ces secours s'est écrasé au moment où il s'apprêtait à atterrir sur l'aéro-

port de Dacca, le 30 novembre. Les quatre membres de l'équipage ont été tués sur le coup. Il s'agissait du capitaine Omar Tomasson, du copilote Birgir Oern Jonsson, et du navigateur Stefan Olafsson, tous trois de Reykjavik, ainsi que du mécanicien Jean-Paul Tompers, de Luxembourg.

### **Philippines**

*Détenus politiques:* En octobre 1970, le délégué honoraire du CICR à Manille a visité, à Quezon, le camp Crame, où il a rencontré 19 détenus politiques.

Comme de coutume, cette visite a donné lieu à un rapport qui a été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

### **Singapour**

Avant et après sa visite en Malaisie<sup>1</sup>, soit du 15 au 17 puis du 24 au 28 janvier, M. Testuz a séjourné à Singapour. Il a été reçu par les dirigeants de la Croix-Rouge de Singapour, auxquels il a notamment rappelé l'importance que le CICR attachait à voir le Gouvernement de Singapour signer les Conventions de Genève de 1949, ce qui permettrait au CICR de reconnaître la Croix-Rouge de Singapour. Il y a eu également des entretiens sur les détenus politiques mais n'a pas pu les visiter.

### **Thaïlande**

*Réfugiés vietnamiens:* En 1969, le CICR a transmis à la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam (RDVN) la proposition de la Société nationale et du Gouvernement thaïlandais de reprendre le rapatriement, vers le Nord-Vietnam, des Vietnamiens réfugiés en Thaïlande depuis 20-25 ans. On sait que cette opération, commencée en 1960 — en application de l'accord conclu à Rangoon le 14 août 1959 entre les deux Sociétés nationales intéressées et en présence d'un délégué du CICR — avait été interrompue cinq ans plus tard, en raison du conflit au Vietnam. Le CICR a, de même, communiqué à la Croix-Rouge thaïlandaise la réponse

---

<sup>1</sup> Cf. p. 38 du présent rapport.

de la Croix-Rouge de la RDVN. Celle-ci se déclarait disposée à envoyer des représentants à Bangkok pour s'entretenir avec ceux de la Croix-Rouge thaïlandaise de la remise en vigueur de l'accord précité, ainsi que des questions intéressant les ressortissants vietnamiens dans l'attente de leur rapatriement.

En mars 1970, la Croix-Rouge thaïlandaise a fait savoir au CICR qu'elle était prête à rencontrer les représentants de la Croix-Rouge de la RDVN. Cette réponse fut communiquée à Hanoï.

Les deux Sociétés de la Croix-Rouge se mirent d'accord pour commencer les pourparlers en avril déjà, mais les délégués de la Croix-Rouge nord-vietnamienne ne purent arriver à Bangkok qu'en septembre. Les discussions durèrent jusqu'en novembre et furent interrompues par le rappel à Hanoï du chef de la délégation de la Croix-Rouge de la RDVN.

## **VIETNAM**

### **République du Vietnam**

Afin de mener à bien sa mission en République du Vietnam (RVN), qui consiste essentiellement à visiter les lieux de détention, le CICR a renforcé, en 1970, sa délégation à Saïgon. Celle-ci se composait, à la fin de l'année, d'un chef de délégation et de son adjoint, ainsi que de trois délégués et trois délégués-médecins.

MM. Ott et Barde ont séjourné dans la capitale sud-vietnamienne du 11 au 19 novembre et du 26 novembre au 4 décembre 1970. Ils ont eu des entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge de la RVN, de même qu'avec les ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de la Santé publique, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur et le médecin chef de l'armée. Le délégué général du CICR a en outre été reçu par l'assistant spécial du président de la République pour les Affaires politiques.

*Visite des lieux de détention:* Les délégués du CICR en RVN se sont rendus dans les lieux de détention suivants :

- les centres de triage, où sont rassemblés les Vietnamiens qui viennent d'être capturés par les forces armées de la RVN (FARVN) ou par celles des Puissances alliées ;

Laos, distribution aux réfugiés Méo. Photo Dr J. Baer/CICR





GENEVE

- les camps de prisonniers de guerre, où sont envoyés ceux des Vietnamiens auxquels le statut de la III<sup>e</sup> Convention de Genève de 1949 a été accordé (militaires ou assimilés) ;
- les centres de rééducation où se trouvent les détenus venant des centres de triage et auxquels le statut de prisonnier de guerre n'a pas encore été accordé (civils) ;
- les centres d'interrogatoires ;
- les hôpitaux militaires où sont traités des prisonniers de guerre et des détenus en raison des événements.

Les délégués du CICR ont effectué 145 visites dans 95 lieux de détention, où étaient internés quelque 37 000 prisonniers de guerre et 14 000 détenus en raison des événements. Toutes ces visites ont donné lieu à des rapports, qui ont été transmis par le CICR aux Puissances détentrices.

Le Gouvernement de la RVN a fait savoir au CICR que le crédit attribué à la nourriture des détenus civils dans les centres de rééducation et des prisonniers de guerre dans les camps d'internement avait été augmenté, pour chaque ration, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Cette question avait fait l'objet de démarches de la délégation du CICR à Saïgon.

*Prisonniers de guerre:* Une commission médicale, composée de deux médecins vietnamiens et d'un délégué-médecin du CICR, s'est rendue dans divers lieux de détention, afin d'y examiner de nouveaux contingents de prisonniers de guerre grands blessés ou grands malades, en vue de leur libération anticipée.

En décembre 1969, le Gouvernement de Saïgon avait demandé au CICR d'intervenir auprès de celui de Hanoï pour le transfert, en République démocratique du Vietnam (RDVN), de 62 prisonniers de guerre invalides et de 24 marins civils ayant exprimé le désir de se rendre au nord du 17<sup>e</sup> parallèle. Le CICR entreprit des démarches, notamment par l'intermédiaire de ses délégations à Phnom-Penh et Vientiane, afin que le Gouvernement de la RDVN garantisse la sécurité pendant l'opération et qu'il indique exactement le lieu et la date où le transfert pourrait avoir lieu. L'Ambassade de la RDVN à Vientiane fit savoir que ce transfert au Nord-Vietnam des 62 prisonniers de guerre invalides et des 24 marins civils ne concernait

pas le CICR. La délégation nord-vietnamienne à la Conférence de Paris publiait, de son côté, un texte déclarant que la présence de toute personne étrangère dans l'espace aérien, dans les eaux territoriales et sur le sol de la RDVN, n'était pas acceptée. Entre-temps, l'opération projetée avait été fixée au 11 juillet 1970, et annoncée un mois plus tôt par les représentants de la RVN à la Conférence de Paris.

Le jour prévu, les 86 prisonniers, qui avaient préalablement confirmé aux délégués du CICR leur volonté de se rendre au nord du 17<sup>e</sup> parallèle, furent embarqués sur deux jonques motorisées à la base de la marine sud-vietnamienne à Danang, qui les transportèrent jusqu'à la limite des eaux territoriales. Les délégués du CICR les quittèrent là. On apprit plus tard que des véhicules nord-vietnamiens les avaient accueillis sur la plage.

Les délégués du CICR se sont également penchés sur le sort des prisonniers de guerre paraplégiques incarcérés au camp de Bien-Hoa. Ils ont obtenu une augmentation sensible de l'allocation journalière versée par le Gouvernement de la RVN à ces prisonniers. De même, ils ont attiré l'attention de celui-ci sur la situation sanitaire dans le camp des prisonniers de guerre de Phu-Quoc, auquel quatre médecins supplémentaires furent affectés dès le mois de novembre.

En 1969, le CICR avait octroyé un crédit de 15 000 francs à sa délégation de Saïgon pour favoriser la scolarisation de jeunes prisonniers de guerre au camp de Bien-Hoa. Le matériel a été remis aux bénéficiaires en janvier 1970. Il s'agissait de tables et de bancs, d'estrades, de bureaux et de tableaux noirs ; tous ces objets ont été fabriqués sur place par les prisonniers de guerre, avec du bois acheté par le CICR. Les prisonniers ont également reçu 400 ardoises, ainsi que des fournitures scolaires courantes qui furent renouvelées pendant 6 mois.

Enfin, en l'absence de Puissance protectrice, la RVN a communiqué à la délégation du CICR les actes d'accusation, avis d'audience et extraits de jugement concernant les prisonniers de guerre qu'elle détient. Les délégués du CICR ont ainsi assisté à diverses audiences des tribunaux devant lesquels comparaissaient des prisonniers de guerre poursuivis pour des délits de droit commun commis au cours de leur captivité. Ils ont pu s'entretenir sans

témoin avec ces prisonniers, cela aussi bien pendant les débats que lors de visites ultérieures après leur condamnation.

*Détenus civils:* Au cours de l'année 1970, le CICR a effectué diverses démarches, tant à Genève qu'à Saïgon et par l'intermédiaire de son délégué général, auprès du Gouvernement de la RVN concernant le déroulement des visites dans les lieux de détention civils. Par lettre du 9 octobre au ministère sud-vietnamien des Affaires étrangères, il sollicitait notamment que les visites dans les prisons nationales, centres de rééducation et centres d'interrogatoire se fassent dans les mêmes conditions que celles dans les lieux de détention réservés aux prisonniers de guerre, c'est-à-dire sans préavis, ou avec un préavis de quelques jours seulement, et avec l'autorisation de s'entretenir sans témoin avec les détenus. Le 11 novembre, le Gouvernement de la RVN a répondu au CICR qu'il ne pouvait lui accorder, dans les circonstances actuelles, l'autorisation de s'entretenir sans témoin avec les détenus civils.

Parmi ceux-ci, le CICR s'est particulièrement préoccupé des détenus civils paraplégiques incarcérés à la prison nationale de Chi-Hoa. Il a attiré l'attention des autorités détentrices sur leur sort et a étudié avec elles le traitement le plus adéquat à leur apporter. Le CICR a également expédié à Saïgon un lot de médicaments à l'intention de ces détenus.

*Population civile:* Les délégués-médecins du CICR ont visité régulièrement un certain nombre d'orphelinats, afin d'y donner des soins médicaux. Des médicaments ou du matériel chirurgical leur ont été remis, de même qu'à certains hôpitaux.

A la suite d'une mission qu'il avait effectuée pour le CICR à Saïgon à la fin de 1968<sup>1</sup>, le professeur Maurice E. Müller, chef de la Clinique orthopédique de l'hôpital de l'Ile à Berne, avait proposé un stage de perfectionnement dans sa clinique pour deux infirmières vietnamiennes. Le CICR ayant accepté de prendre les frais de voyage à sa charge, deux infirmières de l'Hôpital de Saïgon ont effectué un stage de 9 mois à la salle d'opérations de la Clinique orthopédique de l'hôpital de l'Ile, de septembre 1969 à fin juin 1970.

---

<sup>1</sup> Voir Rapport d'activité 1968 p. 32.

Enfin, dans le cadre de leur mission en Asie du Sud-Est, le Dr Marti et M. Beaud ont visité en juin 1970 deux camps de rapatriés vietnamiens venus du Cambodge au Sud-Vietnam.

### **République démocratique du Vietnam**

En 1970, le CICR a poursuivi ses efforts en faveur des prisonniers en main de la République démocratique du Vietnam (RDVN).

Le Gouvernement d'Hanoï, rappelons-le, estime que les bombardements effectués par les avions américains sur le Nord-Vietnam constituent des crimes dont les pilotes capturés pourraient être rendus responsables devant les tribunaux vietnamiens et que la III<sup>e</sup> Convention ne leur est, par conséquent, pas applicable. Il a fait état à ce propos de la réserve exprimée par la RDVN au sujet des poursuites judiciaires pour crimes de guerre commis avant la capture. En effet, la RDVN a déclaré, en adhérant le 28 juin 1957 aux quatre Conventions de Genève de 1949, que, contrairement à ce que prévoit l'article 85 de la III<sup>e</sup> Convention, les prisonniers de guerre poursuivis et condamnés pour crime de guerre n'auraient plus droit à la protection que leur confère la Convention.

Il s'agit là d'une question d'interprétation. Le CICR, pour sa part, ainsi qu'il l'a fait savoir au Gouvernement de la RDVN en 1965 et 1966, considère qu'il n'est pas possible de tirer de cette réserve la conclusion que des militaires ennemis capturés peuvent être privés de leur droit d'être traités comme prisonniers de guerre avant d'avoir été reconnus coupables de crimes de guerre par un tribunal compétent et régulier et suivant une procédure conforme aux garanties prévues par la Convention en cas de poursuites judiciaires.

Le CICR a continué de recevoir, en 1970, une grande quantité de requêtes émanant des familles des prisonniers, des autorités et de la Croix-Rouge américaines, d'écoles, de groupes et d'associations divers, ainsi que plusieurs autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge, demandant son intervention en faveur des pilotes américains en RDVN.

Par lettre du 12 janvier, le président du CICR a proposé au président de la Croix-Rouge de la RDVN de le rencontrer, afin d'examiner en commun les problèmes découlant du conflit au

Vietnam. Le 12 mars, il a adressé un télégramme au ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères sollicitant la liste nominative des prisonniers américains. Aucune suite ne fut donnée à ces démarches, mais, en décembre, la délégation nord-vietnamienne à la Conférence de Paris a remis aux émissaires des sénateurs Kennedy et Fulbright la liste complète des prisonniers américains en RDVN.

Mentionnons pour terminer que, lors de son séjour au Laos, en novembre, M. Barde a également eu un entretien portant sur les problèmes en relation avec le conflit vietnamien à l'Ambassade de la RDVN à Vientiane.

## Europe

En 1970, M. Melchior Borsinger, délégué général du CICR pour l'Europe, s'est rendu dans divers pays afin d'y prendre contact avec les autorités gouvernementales et les dirigeants des Croix-Rouges nationales.

En janvier, il a passé quelques jours en République fédérale d'Allemagne (RFA), où, en compagnie de M. Herbert G. Beckh, il a rendu visite au président et au secrétaire général de la Croix-Rouge allemande dans la RFA, ainsi qu'à la section de cette Société à Mayence. Les représentants du CICR ont en outre été reçus au ministère des Affaires étrangères à Bonn par le sous-secrétaire d'Etat adjoint et le directeur adjoint de la Division juridique. Ils ont également eu des contacts avec le sous-secrétaire d'Etat permanent au Ministère de la Justice et son homologue au Ministère pour les Affaires interallemandes.

En mars, M. Borsinger a accompagné à Lisbonne le délégué général du CICR pour l'Afrique, ce qui lui a permis de prendre un premier contact avec les dirigeants de la Croix-Rouge portugaise et le ministre portugais des Affaires étrangères.

En avril, M. Borsinger effectua une mission d'inspection à la délégation du CICR à Athènes.

Enfin, le délégué général du CICR pour l'Europe a saisi l'occasion de son séjour à Vienne, en août et en septembre<sup>1</sup>, pour

---

<sup>1</sup> Voir p. 110 du présent rapport.